

## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 21 janvier 2010, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 28 janvier 2010.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE – Y.AJOUAOU

C.COURTOIS – C.DROUET – F.DUBOIS – R.DUPAIN – D.GENCI – M.LAMI – S.LARUE – J.P.MILLEROT – M. NURDIN – M.SABER – C. SIMOES – P.VERNIER

E.DAVAL – JF AZOU – N.GRANDJEAN – M.KUHN – JD.MOUTON

Procurations : MC. MUNIER à H. LEROY – R. SAIM à Y. AJOUAOU – JL.BEUGNOT à P.VERNIER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

*La séance est ouverte à 20h05.*

M. BORDOT demande au Conseil d'observer une minute de silence en mémoire de M Michel LEROY.

Monsieur BORDOT procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Il déclare qu'il y a trois procurations et que l'on doit procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale.

M. BORDOT soumet pour avis au Conseil le dernier compte-rendu et demande s'il y a des commentaires ou des questions. Le compte-rendu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. BORDOT propose trois modifications de l'ordre du jour :

- **Le rapport n° 6 'Renouvellement des Commissions municipales'** est reporté à une séance ultérieure. Il existe en effet une différence entre le règlement intérieur du Conseil Municipal - qui doit être approuvé lors d'une prochaine séance - et la composition effective des commissions.

- **Le rapport n° 18 et le rapport n° 19: ‘Désignation de la Commission de Délégation des Services Publics’.** Une seule commission doit être créée pour les délégations éventuelle des services publics de la Commune.

- **Un rapport est ajouté à l’ordre du jour : ‘Allocation d’une subvention exceptionnelle du budget général au CCAS’** de 10 000 € pour les mois de Janvier et Février 2010 en vue d’assurer les salaires de deux agents.

M. BORDOT soumet pour avis les modifications de l’ordre du jour au Conseil, elles sont adoptées à l’unanimité.

Le 1<sup>er</sup> point est présenté par M. BORDOT : **installation de la nouvelle conseillère municipale, Mme Christelle DROUET**, de la liste “SAINT-LOUP D’ABORD”. Elle est invitée à rejoindre la table du Conseil Municipal.

M. BORDOT déclare que le Conseil Municipal étant au complet, il convient de procéder à **l’élection du Maire (point n°2).**

D’après l’article L.2122-8, la séance au cours de laquelle il est procédé à l’élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

M. BORDOT invite Mme LAMI à venir présider la séance afin de procéder à l’élection et convie les deux plus jeunes de l’assemblée à la rejoindre pour procéder au dépouillement (Mme SIMOES et M. AJOUAOU).

Mme LAMI prend la parole et donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-9 et L.2122-10).

Mme LAMI demande quels sont les candidats.

Messieurs BORDOT et DAVAL présentent leur candidature.

Mme LAMI invite le Conseil à procéder au vote et précise qu’après le passage dans l’isoloir, chaque conseiller dépose son bulletin dans l’urne et signe les deux feuilles d’émargement.

Mme LAMI précise que Mme SIMOES et M. AJOUAOU, les deux plus jeunes du Conseil, feront le dépouillement.

Les membres du Conseil procèdent au vote à bulletins secrets.

Le décompte des voix est ensuite effectué par Mme LAMI.

M. BORDOT : 14 voix  
M. DAVAL : 4 voix  
Bulletins Blancs : 8 voix  
Bulletins Nuls : 1 voix

**Mme LAMI déclare qu’avec 14 voix, M. Thierry BORDOT est élu Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse et est immédiatement installé.**

Mme LAMI précise ensuite que les bulletins et enveloppes déclarés nuls doivent être sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Le procès verbal en deux exemplaires et la feuille de proclamation en deux exemplaires doivent être signés par le Maire, Mme LAMI, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

M. BORDOT prend la présidence de la séance et procède à un discours de circonstance (cf Annexe 1).

*L'ensemble du Conseil applaudit.*

M. Le Maire invite ensuite le Conseil à fixer **le nombre d'Adjoints (point n°3)** et donne lecture du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2122-2).

M. Le Maire énonce les six Adjoints proposés pour la liste "ST-LOUP D'ABORD":

1<sup>er</sup> Adjoint : M. LEROY

2<sup>ème</sup> Adjoint : Mme DOUCET

3<sup>ème</sup> Adjoint : M. JOAQUIM

4<sup>ème</sup> Adjoint : Mme SCHEIFLER

5<sup>ème</sup> Adjoint : Mme LARRIERE

6<sup>ème</sup> Adjoint : M. AJOUAOU

M. Le Maire met aux voix la délibération fixant le nombre d'Adjoints à 6. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. Le Maire demande ensuite s'il y a une autre liste de candidats (**point n°4 : élection des Adjoints**).

M. DAVAL propose la liste "ENSEMBLE POUR ST-LOUP" composée de Mme GRANDJEAN, M. MOUTON et M. KUHN.

M. Le Maire prend acte de la seconde liste et demande au Conseil une suspension de séance afin de réaliser l'impression des bulletins.

La séance est reprise quelques minutes plus tard et M. Le Maire invite les membres du Conseil à passer au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. LEROY : 20 voix

M. MOUTON : 5 voix

Bulletins Blancs : 2 voix

**M. Le Maire proclame que la liste " ST LOUP D'ABORD" de M. Hervé LEROY est installée.**

M. LEROY remercie l'assemblée pour la confiance accordée et déclare : "St-Loup peut compter sur nous".

M. Le Maire annonce les délégations :

- M. LEROY : Affaires générales – Sports – Sécurité
- Mme DOUCET : Affaires scolaires et Communication
- M. JOAQUIM : Travaux – Services Techniques – Urbanisme
- Mme SCHEIFLER : Culture –Fêtes et cérémonies
- Mme LARRIERE : Logement et Affaires sociales
- M. AJOUAOU : Jeunesse et Citoyenneté

M. Le Maire aborde ensuite **le point n° 5, la désignation des conseillers communautaires.**

M. Le Maire donne lecture de l'article L.5211-7 du CGCT et rappelle que tous les délégués communaux sont désignés au scrutin uninominal majoritaire à trois tours et que le Conseil doit désigner quatre délégués communautaires titulaires et trois délégués suppléants.

M. Le Maire déclare que les délégués seront désignés poste par poste, titulaires et suppléants.

Les candidats proposés pour **l'élection du 1<sup>er</sup> délégué communautaire** sont M. DAVAL et M. BORDOT.

M. Le Maire demande une suspension de séance pour réaliser l'impression des bulletins.

La séance reprend quelques minutes plus tard et les membres du Conseil procèdent au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. BORDOT : 19 voix  
M. DAVAL : 7 voix  
Bulletins Blancs : 1 voix

M. BORDOT est installé comme 1<sup>er</sup> délégué communautaire et remercie l'assemblée.

Il est ensuite procédé à **l'élection du 2<sup>ème</sup> délégué communautaire**. Les candidats sont M. LEROY et M. AZOU.

Les membres du Conseil procèdent aux votes à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. LEROY : 21 voix  
M. AZOU : 5 voix  
Bulletins Blancs : 1 voix

M. LEROY est installé comme 2<sup>ème</sup> délégué communautaire et remercie l'assemblée.

**Election du 3<sup>ème</sup> délégué communautaire**. Les candidats sont Mme VERNIER et Mme GRANDJEAN.

Les membres du Conseil procèdent aux votes à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

Mme VERNIER : 21 voix  
Mme GRANDJEAN : 5 voix  
Bulletins Blancs : 1 voix

Mme VERNIER est installée comme 3<sup>ème</sup> déléguée communautaire et remercie l'assemblée.

**Election du 4<sup>ème</sup> délégué communautaire**. Les candidats sont M. BEUGNOT, M. KUHN et M. SABER.

Les membres du Conseil procèdent au vote à bulletins secrets. Le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. BEUGNOT : 15 voix  
M. KUHN : 5 voix  
M. SABER : 6 voix  
Bulletins Blancs : 0 voix  
Bulletins Nuls : 1 voix (enveloppe à signe distinctif)

M. BEUGNOT est installé comme 4<sup>ème</sup> délégué communautaire.

Il est ensuite procédé à l'**élection du 1<sup>er</sup> délégué suppléant**. Les candidats sont M. MOUTON et M. SABER.

Les membres du Conseil procèdent aux votes à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. MOUTON : 5 voix  
M. SABER : 19 voix  
Bulletins Blancs : 3 voix

M. SABER est installé comme 1<sup>er</sup> délégué suppléant et remercie l'assemblée.

**Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant**. Les candidats sont Mme DOUCET et Mme GRANDJEAN.

Les membres du Conseil procèdent aux votes à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

Mme DOUCET : 20 voix  
Mme GRANDJEAN : 5 voix  
Bulletins Blancs : 2 voix

Mme DOUCET est installée comme 2<sup>ème</sup> déléguée suppléante et remercie l'assemblée.

**Election du 3<sup>ème</sup> délégué suppléant**. Les candidats sont M. JOAQUIM et M. AZOU.

Les membres du Conseil procèdent aux votes à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

M. JOAQUIM : 20 voix  
M. AZOU : 5 voix  
Bulletins Blancs : 2 voix

M. JOAQUIM est installé comme 3<sup>ème</sup> délégué communautaire et remercie l'assemblée.

M. Le Maire aborde ensuite le **point n° 6, la désignation des délégués du CCAS** et donne lecture de l'article 8 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux d'action sociale.

M. Le Maire présente les candidats : Mme LARRIERE, Mme GENCI, Mme LAMI et Mme VERNIER. M. DAVAL propose également sa candidature au nom de la liste 'Ensemble pour l'avenir de Saint-Loup'.

Les membres du Conseil procèdent au vote à bulletins secrets et le dépouillement est effectué par Mme SIMOES et M. AJOUAOU.

M. Le Maire annonce les résultats :

Mme LARRIERE : 21 voix

M. DAVAL : 6 voix

Après calcul du quotient électoral, M. Le Maire déclare que la première liste "ST LOUP D'ABORD" obtient trois sièges avec Mesdames LARRIERE, GENCI et LAMI.

Un siège est attribué à la seconde liste, "Ensemble pour l'Avenir de St Loup" avec M. DAVAL.

M. Le Maire aborde ensuite le **point n°7, la désignation des délégués communaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement dans le secteur de SAINT-LOUP.**

M. Le Maire explique que le Conseil doit déléguer deux membres et annonce que les candidats sont M. LEROY et M. BORDOT.

Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix. Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Le point n°8 est évoqué : la désignation des délégués communaux du Syndicat Intercommunal à vocation unique de gestion du Collège et du Gymnase.**

M. Le Maire annonce que les candidats sont Messieurs LEROY et BORDOT. Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix.

Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Point n°9 : la désignation des délégués communaux au Syndicat du Massif du Grand Poirmont.**

M. Le Maire annonce que les titulaires précédents étaient Messieurs MILLEROT et DUPAIN et propose à l'assemblée de reconduire ces deux élus.

Les candidats sont mis aux voix et élus à l'unanimité.

**Le point n°10: la désignation des délégués communaux au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel.**

M. Le Maire annonce que les candidats sont Mme SCHEIFLER et M. AJOUAOU. Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix.

Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Le point n°11: la désignation des délégués communaux au Conseil d'Administration de l'Association Lupéenne d'Aide aux Travailleurs.**

M. Le Maire annonce que les candidats sont Mme LARRIERE et M. BORDOT. Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix.

Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Le point n°12: la désignation des délégués communaux au Syndicat Mixte Départemental de l'Ecole de Musique.**

M. Le Maire annonce que les titulaires précédents étaient Mesdames SCHEIFLER et LAMI et propose à l'assemblée de reconduire ces deux élues.

Les candidats sont mis aux voix et élus à l'unanimité.

**Le point n°13: la désignation des délégués communaux au Conseil d'Administration du Collège.**

M. Le Maire annonce que les candidats sont Mme DOUCET et M. LEROY. Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix.

Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Le point n°14: la désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal de l'Abattoir de Luxeuil et Vosges Saônoises.**

M. Le Maire annonce que les candidats sont Messieurs BORDOT et LEROY. Il demande si d'autres candidats sont volontaires et met aux voix.

Les nouveaux titulaires sont élus à l'unanimité.

**Le point n°15: la désignation de la commission d'appel d'offres.**

M. Le Maire annonce que le Maire ou le représentant de son choix est président de droit et qu'un titulaire n'a pas de suppléant affecté.

Il présente les 5 candidats titulaires : M. LEROY, M. JOAQUIM, Mme VERNIER, Mme GENCI et M. KUHN et les 5 candidats suppléants : M. BEUGNOT, Mme SCHEIFLER, M. NURDIN, M. AJOUAOU et M. AZOU.

Les candidats sont mis aux voix et élus à l'unanimité.

**Le point n°16: la désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (SIED 70).**

M. Le Maire déclare que trois délégués de la commune doivent être désignés au SIED 70, ainsi que trois suppléants.

Les nouveaux titulaires proposés sont M. LEROY, Mme VERNIER et M. BORDOT.

Les nouveaux suppléants proposés sont M. BEUGNOT, M. MILLEROT et M. KUHN.

M. Le Maire met aux voix et les candidats sont élus à l'unanimité.

**Le point n°17: la désignation de la Commission de Délégation des Services Publics.**

M. Le Maire explique que le Maire en est le président de droit et que le Conseil doit élire cinq de ses membres pour composer cette commission.

Les nouveaux titulaires soumis à l'assemblée sont M. BEUGNOT, M. JOAQUIM, M. AJOUAOU, M. DUBOIS et M. AZOU.

Les nouveaux suppléants sont M. LEROY, Mme DOUCET, M. DUPAIN, M. MILLEROT et M. MOUTON.

M. Le Maire met aux voix. Les candidats sont élus à l'unanimité.

Le dernier point (n°18) est évoqué : **Subvention exceptionnelle de la Commune au CCAS.**

M. Le Maire explique cette subvention d'environ 10 000 € permettra d'assurer les salaires des deux agents du CCAS pour les mois de janvier et février 2010.

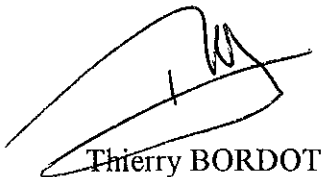
M. Le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à la majorité. M. AJOUAOU s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance.

*La séance est levée à 22h50*

\*\*\*

Le Maire,



Thierry BORDOT

La secrétaire de séance



Arlette SCHEIFLER